



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 50071

Texte de la question

Mme Therese Aillaud appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des coordonnateurs emploi-formation. La mission de ces agents deconcentres du ministere du travail a ete precisee et elargie dans une circulaire en date du 24 decembre 1996. Or, la grande majorite de ces personnels, employes sous contrat d'un an renouvelable, exerce dans des conditions precaires un role pourtant reconnu indispensable dans la lutte contre le chomage et l'exclusion. La direction de l'administration generale et de la modernisation des services (DADEMO) aurait pris deux decisions, l'une reduisant le nombre de coordonnateurs emploi-formation, se traduisant pour la region PACA par le depart de 4 CEF sur les 30 actuellement en poste, et la seconde entrainant une reduction budgetaire de l'ordre de 20 %. Elle souhaiterait connaitre la realite des mesures envisagees et etre rassuree sur les moyens offerts a ces agents de mener a bien leur mission.

Données clés

Auteur : [Mme Aillaud Thérèse](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50071

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1619